

Cours SwissIPE 2019

Ancien hôpital, Solothurn

Conditions Générales CG

Les présentes Conditions Générales pour le Cours SwissIPE, nommé ci-après « congrès », sont applicables pour les participantes et les participants :

Inscription

L'inscription est définitive. Le paiement doit être effectué avant le congrès sur le compte bancaire indiqué.

Annulation

Lors d'annulation de l'inscription 1 mois avant le cours, les frais de dossier d'un montant de CHF 50.- ne seront pas remboursés/resteront dus.

Lors d'annulation de l'inscription à partir du 1 mois avant le cours ou en cas d'absence, les frais d'inscription ne seront pas remboursés/resteront dus.

Ces conditions sont valables pour tous les motifs d'empêchement, y inclus maladie ou accident.

Il est possible à tout moment d'annoncer un(e) participant(e) remplaçant(e). L'information reçue jusqu'à 30 jours précédant le congrès, les frais de dossier ne seront pas prélevés. Une fois ce délai passé, les frais de dossier d'un montant de CHF 50.- seront prélevés.

Protection des données

Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle. Les données disponibles ne sont principalement pas transmises à des tiers et sont uniquement utilisées dans le cadre de la réalisation du congrès.

Toutefois, le ou la participant(e) se déclare être d'accord que l'organisation de congrès utilise ces données à des fins d'information dans le contexte d'autres congrès.

Photographies & captations audiovisuelles

Les différentes manifestations et prestations payantes ou gratuites du congrès peuvent donner lieu à des prises de photographies ou à des captations audiovisuelles, qui seront ensuite publiées sur le site Web de l'organisateur du congrès, dans des revues spécialisées et/ou dans d'autres publications. Cela implique par conséquent que les participantes et participants à ce congrès

acceptent d'être photographiés ou filmés et sont d'accord que ces photos et/ou films soient utilisés ou publiés ultérieurement.

Directives de sécurité et de réalisation

En s'inscrivant, le participant ou la participante accepte les directives de sécurité et d'admission ainsi que d'autres directives concernant la réalisation du congrès et qu'il ou elle peut être exclu(e) du congrès en cas de non-respect de ces directives sans droit à l'indemnité.

Annulation du congrès

En cas d'annulation du congrès (pas à cause de force majeure) le ou la participant(e) peut se faire rembourser par l'organisation de congrès la somme déjà versée dans les 30 jours suivant la publication de l'annulation. La somme déjà versée sera entièrement remboursée.

Force majeure

Au cas où des conflits politiques, économiques ou une pandémie surviennent ou si des forces majeures empêchent ou compliquent le congrès, le ou la participant(e) ne peut déposer aucune demande d'indemnité auprès de l'organisateur.

Assurance

L'assurance des dommages occasionnés aux personnes et aux choses est à la charge du ou de la participant(e).

Fort juridique et droit applicable

En cas de litige les partis concernés seront soumis à la législation du canton de Zoug et seul le droit Suisse est applicable.

Steinhausen, janvier 2019

Organisation de congrès :

Medworld AG
Sennweidstrasse 46
CH-6312 Steinhausen
Tél. +41 41 748 23 00

www.medworld.ch
www.congress-info.ch

